



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/362

Attribution de subventions pour un montant total de 67 500 euros dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire et le développement des activités économiques, dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et de la promotion de la consommation responsable

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : ?

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2020/362 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 67 500 EUROS DANS LE CADRE DE L'ENTREPRENARIAT EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES, DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DU SOUTIEN DE L'ENTREPRENARIAT ET DE LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne une manière d'entreprendre qui place l'être humain au cœur de la démarche économique. Elle fait passer l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel, et les valeurs humaines avant la recherche du profit.

La loi du 31 juillet 2014 donne un périmètre précis à ce mode d'entreprendre spécifique, qui rassemble à la fois les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations et les entrepreneurs sociaux.

Acteur économique de poids, l'ESS représente plus de 10 % du PIB et près de 12 % des emplois privés en France. En région Rhône-Alpes, l'ESS rassemble plus de 11 % de l'emploi salarié, soit 303 950 emplois. De la même manière, dans la métropole lyonnaise, un emploi salarié sur dix relève de l'ESS.

Le soutien de la Ville de Lyon aux acteurs de l'économie sociale et solidaire participe au développement durable et harmonieux du territoire.

Cela passe notamment par :

- Le soutien à la filière alimentation durable et la promotion de la consommation responsable ;
- Le soutien à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire ;
- le soutien aux acteurs promouvant l'économie sociale et solidaire.

I- Promotion de la consommation responsable et de l'alimentation durable :

Soutien à la coopérative GRAP pour un projet Coolivri (logistique mutualisée et décentralisée)

La coopérative GRAP « Groupement régional pour une alimentation de proximité » a été créée en 2012. C'est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de type "filiale intégrée" dans l'alimentaire locale et/ou biologique. Le périmètre de GRAP est régional (150 kilomètres autour de Lyon environ) afin de garder une forte synergie entre les différentes activités de la coopérative.

Ce projet unique en France a émergé au sein de l'épicerie lyonnaise « 3 petits pois », spécialisée dans la vente aux particuliers d'alimentation biologique en vrac. Il a permis le développement ou la consolidation d'autres structures ESS de l'agglomération, en particulier la SCIC Super-Halle, la SCOP Prairial, les Halles de la Martinière, devenant ainsi une des vitrines lyonnaises de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Son activité permet en particulier à ses membres de mutualiser des moyens et du

matériel, de bénéficier de formations adaptées, de développer les achats groupés, l'entraide et la coopération. L'ensemble de ces actions renforce la professionnalisation de la filière et favorise la pérennité d'un secteur encore économiquement fragile. GRAP a été récompensé en 2018 en devenant lauréat du dispositif ministériel French Impact pour l'essaimage et le développement de l'innovation sociale.

GRAP accompagne les porteurs de projets sur les points suivants :

- Etude de marché ;
- Construction de la stratégie, élaboration de l'offre et de la gamme, définition du positionnement ;
- Rédaction du plan d'affaires, élaboration des prévisionnels financiers, mise en place du tour de table financier ;
- Mise en place de l'organisation du travail, définition des procédures et du plan de maîtrise sanitaire.

L'un des projets développés par GRAP en 2020 est Coolivri, système de livraisons mutualisées entre les différentes activités de GRAP. Il permet depuis 2015 d'augmenter la part des circuits courts dans les approvisionnements par l'échange de produits bios de producteurs et artisans locaux entre les activités (2 tournées par semaine à Lyon). Ce système logistique décentralisé se substitue aux centrales d'achats qui tendent à uniformiser l'offre de produits dans les magasins, à ajouter des intermédiaires sur la filière et à allonger le nombre de kilomètres parcourus. Ce module permettra de centraliser les commandes auprès des producteurs et artisans qui approvisionnent les épiceries, d'en assurer le suivi et d'organiser les tournées de livraison. Les producteurs pourront y accéder pour la publication de leurs prix et de leurs disponibilités.

Le budget prévisionnel de la structure GRAP est de 5 408 000 €.

En 2019, une subvention de 5 000 € a été accordée à la SCIC GRAP.

Cette année, la coopérative GRAP sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 6 000 € pour le développement du projet Coolivri.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la coopérative GRAP une subvention de 6 000 € pour le développement du projet Coolivri.

Soutien à la monnaie Locale Citoyenne - La Gonette

Les monnaies locales ont pour objectif de participer à la relocalisation de l'économie, au soutien de l'emploi local et à la promotion de la consommation responsable. Elles favorisent l'économie réelle, car les sommes investies échappent à la spéculation. La loi ESS du 31 juillet 2014 reconnaît officiellement les monnaies locales complémentaires, qui ne dépendent pas du code monétaire et n'ont pas l'agrément d'établissement de crédit. Il existe plus de 4 000 monnaies locales complémentaires différentes dans le monde (dont 400 au Royaume-Uni, 60 en Allemagne...). La France en compte déjà plus de 30, dont celle de Toulouse, Strasbourg, Nantes, Paris et Lyon.

Lyon est un terreau historique d'innovation sociale. La Ville de Lyon, convaincue que l'économie est un moteur essentiel du développement local, joue un rôle de facilitateur auprès des acteurs économiques du territoire. C'est le sens en particulier du label qualitatif « Lyon, ville équitable et durable », qui rassemble déjà plus de 240 acteurs engagés dans une démarche responsable particulièrement ambitieuse. De nombreux labellisés travaillent depuis plusieurs années, avec d'autres structures de l'économie

sociale et solidaire, au développement de notre monnaie locale complémentaire, baptisée « la Gonette ».

L'association monnaie locale citoyenne - La Gonette a été créée le 19 mai 2014. Ses objectifs sont de créer un outil de promotion commerciale et de marketing local afin de relocaliser davantage l'économie, de développer l'emploi local et de favoriser la consommation responsable. Il s'agit d'un système qui revient à régler à l'avance des achats en euros, pour ensuite consommer des produits et services responsables dans les commerces locaux partenaires (commerce équitable, mode éthique, alimentation biologique...). Ce dispositif de sensibilisation innovant développe la visibilité de l'offre locale en matière de consommation responsable et constitue un outil de communication original pour expliquer le fonctionnement de l'économie, dans une perspective d'éducation populaire.

Après six années de fonctionnement, cette Monnaie locale complémentaire fédère déjà près de 1500 utilisateurs réguliers et 300 partenaires professionnels. L'action de développement de la Gonette sur le territoire : promotion du commerce responsable, des circuits courts, du paiement sans contact avec l'application numérique Gonette est soutenue par plusieurs partenaires et fondations.

En 2019, une subvention de 5 000 € a été accordée à « La Gonette ».

Cette année, l'association La Gonette sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 7 000 €, pour favoriser l'appropriation de cet outil économique par davantage de consommateurs et de professionnels lyonnais. Le budget de l'action s'élève à 77 504 €

Je vous propose d'accorder à l'association La Gonette une subvention de 7 000 €, pour favoriser l'appropriation de cet outil économique par davantage de consommateurs et de professionnels lyonnais.

Soutien à l'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) pour l'organisation du défi « Familles à alimentation positive » 2020-2021

L'ARDAB organise le huitième défi « Familles à alimentation positive » d'octobre 2020 à juin 2021. S'inscrivant dans la lignée du défi "Familles à énergie positive" porté par les espaces Info énergie, l'ARDAB propose d'accompagner des familles pour leur permettre d'accéder à une alimentation équilibrée et saine tout en conservant la maîtrise de leur budget. Les objectifs du projet sont de :

- sensibiliser un public qui peut être très éloigné de l'agriculture biologique ;
- valoriser les circuits de vente des produits bio locaux auprès des familles ;
- créer du lien social, de la convivialité ;
- faire évoluer les habitudes d'achat et de consommation des familles ;
- démontrer qu'on peut manger bio sans dépenser plus ;
- faire évoluer les idées reçues sur le bio ;
- tisser des liens entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les différentes thématiques liées à l'alimentation sont abordées lors d'ateliers proposés à chacune des équipes : culture potagère, apports énergétiques des aliments, cuisine de produits frais, diététique... Les familles sont recrutées par l'intermédiaire de structures relais (centre social, MJC, épicerie sociale et solidaire, maison pour tous, maison de quartier...), avec une priorité donnée aux structures relais se trouvant dans les quartiers

politique de la ville. Une attention particulière est portée au recrutement de familles peu sensibilisées à ce type de consommation et disposant d'un budget alimentation limité. Une nouvelle méthodologie en réseau entre les structures relais et les partenaires associatifs se développe pour former les référents des structures relais aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation biologique et locale. Deux centres sociaux lyonnais sont engagés dans ce défi en 2019.

En 2019, une subvention de 3 000 € a été accordée à l'ARDAB.

Cette année, l'association ARDAB sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 6 000 € pour l'organisation du défi « Familles à alimentation positive 2020-2021 ». Le budget prévisionnel de l'action est de 59 500 €.

En soutenant ce projet, la Ville de Lyon agit en faveur du développement de la production et de la consommation de produits alimentaires locaux, sains et respectueux de l'environnement. Elle renforce ainsi la création d'une solidarité économique et sociale entre des populations urbaines et rurales. C'est pourquoi, je vous propose d'accorder à l'ARDAB une subvention de 6 000 € pour la mise en œuvre du projet « Familles à alimentation positive 2020-2021 ».

Soutien à l'association « DéPart » pour l'animation de son réseau lié aux échanges solidaires – Maison des Solidarités – 215 rue Vendôme à Lyon 3^e

Le tourisme représentait 10 % du PIB mondial et 1,1 milliard de clients en 2015. Pourtant, si l'activité touristique contribue au développement d'un territoire, elle peut également avoir des conséquences néfastes pour les sociétés et leur environnement tant naturel que culturel.

Cette prise de conscience, dans un contexte de mouvements en faveur du développement durable et du commerce équitable, a favorisé l'émergence de projets et d'acteurs engagés dans une forme de tourisme plus respectueuse des réalités culturelles, sociales et économiques de ses hôtes, en vue de contribuer équitablement au développement de l'économie locale.

Le réseau « DéPart » - Découverte et Partage – est le premier réseau structuré en France de "tourisme solidaire". Ce réseau regroupe une vingtaine d'organisations, qui s'engagent pour un tourisme à dimension humaine, proposant des formules de voyages variées (chez l'habitant, village d'accueil, circuits culturels ou encore randonnées) et qui sensibilisent différents publics à un tourisme plus responsable.

Depuis 2017, le réseau « DéPart » est porté par la Maison des solidarités, située dans le 3^e arrondissement de Lyon. La Maison des solidarités, créée en 2013, a pour objectifs de permettre à chaque citoyen de développer son projet autour de valeurs collectives comme la citoyenneté, la convivialité, la coopération, la diversité culturelle et la justice.

Pour l'année 2020, l'objectif de la Maison des solidarités est de poursuivre son travail de mise en réseau des associations de promotion d'un tourisme plus responsable en Rhône-Alpes, autour de 3 axes d'actions :

- la promotion du tourisme solidaire, à travers l'activité du réseau DéPart (réseau d'associations voyagistes) ;
- les formations civiques et citoyennes sur le tourisme responsable à destination des volontaires en service civique ;

- l'animation et coordination du réseau DéPart.

En 2019, une subvention de 3 500 € a été accordée à la Maison des solidarités pour réaliser l'animation du réseau « DéPart ».

Cette année, la Maison des solidarités sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 3 500 € pour réaliser la promotion du tourisme responsable et solidaire par le réseau « DéPart ». Le coût de l'intégralité de l'action s'élève à 10 550 €.

Je vous propose d'accorder à la Maison des solidarités une subvention de 3 500 € pour réaliser la promotion du tourisme responsable et solidaire par le réseau « DéPart ».

Soutien à l'association la Légumerie pour la structuration de la filière « alimentation durable »

La Légumerie, association loi 1901 labellisée « Lyon, ville équitable et durable » et membre du CLAD, a pour objectifs la création, l'exploitation et l'animation d'espaces d'agriculture urbaine comme des outils de production nourricière, de création de lien social et de stimulation de la conscience écologique en partenariat avec des structures socio/méxico-éducatives dans les quartiers politique de la ville depuis 2013.

Pour 2020, la Légumerie a un projet nommé « Les tablées du potager » qui revisite la fonction première du jardin partagé à vocation sociale. En introduisant une cantine de plein air dans les jardins tout en assurant les précautions sanitaires en vigueur, elle propose des ateliers de cuisine participative pour aboutir à de grandes tablées conviviales, propices à des rencontres autour de l'alimentation durable. La première action aura lieu dans le jardin partagé l'Oasis de Gerland, un jardin partagé au cœur du quartier entre cités sociales et grandes entreprises ou administrations (Sanofi, OMS, ISARA, ...).

Fort de cette première expérience à Gerland, le projet a vocation à être dupliqué dans d'autres jardins partagés de la Ville de Lyon/ Métropole de Lyon. En collaboration avec notre partenaire le Passe-Jardin qui accompagne chaque année une quarantaine de jardins partagés (conception, aménagements, animation).

En 2019, une subvention de 10 000 € a été accordée à La Légumerie.

Cette année, la Légumerie sollicite la Ville de Lyon pour une subvention 2 000 € pour l'action « Les Tablées du potager ». Le budget prévisionnel de l'action est de 9 035 €.

Je vous propose d'accorder à la Légumerie une subvention de 2 000 €, pour l'action « Les Tablées du potager ».

Soutien à l'association Bellebouffe

Bellebouffe est une association loi 1901 œuvrant pour moins de gaspillage et plus de justice alimentaire.

Le banquet de Noël solidaire et antigaspi est une démarche participative, solidaire, antigaspi et zéro déchet qui vise à la mise en œuvre collective d'un événement festif, écologique et convivial le soir de Noël à Lyon. Il cherche à toucher des personnes isolées ou désireuses de partager un moment fort avec d'autres habitant-es. En amont de l'événement, des temps forts ont lieu pour participer collectivement à la mise en œuvre du projet.

Ce projet implique une diversité de parties prenantes : associations agissant auprès des plus vulnérables, habitant-e.s, nouveaux arrivant-es et membres de l'association BelleBouffe.

Au-delà du repas et activités associées, ce banquet de Noël est une démarche s'inscrivant dans une temporalité plus longue pour favoriser la création de liens, la pensée créative, l'augmentation de l'estime de soi et de la confiance en soi et accroître l'accès à une alimentation saine et écologique.

Le budget prévisionnel de l'action est de 9 811 €.

Cette année, l'association Bellebouffe sollicite la Ville de Lyon pour une subvention 1 000 € pour l'action le banquet de Noël solidaire et antigaspi 2020. Le budget prévisionnel de l'action est de 9 811 €.

Je vous propose d'accorder à l'association Bellebouffe une subvention de 1 000 € pour le banquet de Noël solidaire et antigaspi 2020.

II- Soutien à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire :

Soutien à la coopérative d'activités et d'emploi Cap services et Talents 9

Le concept de coopérative d'activités et d'emploi (CAE) est né à Lyon au début des années 90 pour faire face à la crise économique. Une CAE propose un cadre juridique, économique, social et humain aux porteurs de projets souhaitant se tester en grandeur nature. Toute activité artisanale, commerciale ou de service peut être exercée en CAE, à l'exception des activités soumises à des contraintes réglementaires ou financières.

Lyonnais à l'origine, le concept s'est rapidement développé dans toute la France (environ 80 structures, ce qui représente plus de 7 000 entrepreneurs salariés). Pour le créateur, les avantages de la CAE sont multiples :

- il apprend le métier d'entrepreneur tout en l'exerçant dans un cadre sécurisé ;
- les contraintes administratives, comptables et juridiques sont mutualisées au sein de la CAE et ne sont donc pas à sa seule charge ;
- il conserve un statut de salarié, et donc la couverture sociale protectrice légale du salarié ;
- enfin, il fait partie d'un réseau d'entrepreneurs, ce qui favorise la collaboration et l'échange de pratiques.

L'objectif de la CAE est d'œuvrer à l'égalité d'accès pour tous les citoyen.ne.s, à la création d'activité, quel que soit leur parcours, leur genre, leur lieu de naissance ou de résidence, et de constituer un levier efficient en matière de lutte contre la précarité, le chômage et la discrimination, conformément aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, qui allient l'utilité sociale à la pertinence économique.

Pour mettre en œuvre cet objectif, la Coopérative propose :

- Un cadre et une ingénierie de gestion qui permet d'assurer la prise en charge de la gestion de l'activité de chaque impétrant, puis entrepreneur-salarié associé via la gestion administrative, juridique, fiscale, comptable et sociale de l'activité avec la production d'une comptabilité analytique dédiée pour chaque entrepreneur, une clôture des compte ;
- Un cadre et une ingénierie d'accompagnement ;

- Une gouvernance partagée : chaque entrepreneur-e accompagné-e a vocation à devenir associé-e, à participer non seulement aux décisions et à la stratégie de la coopérative sur la base d'« 1 personne = 1 voix ». À cet effet, il y a des formations à destination des associé-es pour que ceux-là deviennent les futurs dirigeant-es de la coopérative.

La CAE propose un accompagnement dans la durée afin de développer progressivement l'activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et suffisant. L'entrepreneur-salarié peut ensuite devenir associé de la CAE et participer à son animation et à l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets. A tout moment, il peut aussi décider de la quitter pour poursuivre son activité de manière autonome.

La SA SCOP Cap services a été la première coopérative d'activité et d'emploi créée en France en 1995. Chaque année, elle accompagne plus de 250 personnes sur la métropole (dont deux tiers de femmes), essentiellement à Lyon. Plus d'un tiers des personnes accompagnées perçoivent le RSA ou sont des demandeurs d'emploi de longue durée à leur entrée dans la coopérative. Ces dernières années, au moins deux sorties sur trois sont positives.

Cap services s'engage fortement pour essaimer le concept de CAE sur le territoire lyonnais et rhônalpin. Elle participe activement au développement de nouvelles CAE en partenariat avec les collectivités territoriales et acteurs locaux de l'accompagnement de publics vers l'insertion professionnelle par l'emploi ou la création d'entreprise.

Depuis 2007, Cap services accompagne le développement de Talents 9 qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier de la Duchère.

En 2011, la décision a été prise avec l'ensemble des partenaires de ne pas créer un cadre juridique spécifique à Talents 9 mais de l'adosser à Cap services, l'objectif étant de permettre des économies d'échelle. Dans le même temps, Talents 9 a été installée dans les locaux de la Maison de la création d'entreprises.

Talents 9, initialement destinée aux entrepreneurs de Lyon 9^e, a élargi son territoire vers les entrepreneurs du territoire Lyonnais.

En 2019, une subvention de 13 000 € a été accordée à l'Association Cap services.

Cette année, Cap services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 15 000 €.

Je vous propose d'accorder à Cap services une subvention de 15 000 €, pour le fonctionnement de la coopérative d'activités et d'emploi.

Soutien à l'incubateur Ronalpia

Créée en 2013, l'association Ronalpia a pour objet de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes et à fort impact social.

Ronalpia compte parmi ses partenaires fondateurs l'incubateur francilien Antropia (premier incubateur d'entreprises sociales) et l'école lyonnaise 3A.

L'incubateur Ronalpia a pour mission :

- d'apporter un accompagnement stratégique, un soutien logistique, un réseau de partenaires techniques et financiers à des porteurs de projets ;
- de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux en Rhône-Alpes ;
- de contribuer au développement de l'entrepreneuriat social, à sa professionnalisation et à l'optimisation de son impact sur le territoire Rhônalpin par des initiatives porteuses de sens.

Depuis 2014, Ronalpia a accompagné 166 créations d'entreprises. La sixième promotion a été intégrée début 2019 avec des projets socialement innovants sur des champs très variés comme l'alimentation, l'insertion, le handicap, l'économie circulaire, etc.

En 2019, Ronalpia a développé l'accompagnement de l'entreprise sociale « Justice restaurative, dans le cadre du programme « Incubation » de Ronalpia.

Les entrepreneurs ont ainsi bénéficié de :

- 18 jours de formation collective en présentiel, pour acquérir les compétences clés de l'entrepreneuriat social ;
- des sessions de co-développement entre pairs pour partager des bonnes pratiques, des retours d'expérience et du réseau ;
- 27h d'accompagnement stratégique individuel pour structurer leur projet et 4h de coaching pour muscler leur posture entrepreneuriale ;
- l'intégration à une communauté de 220 entreprises sociales et plus de 150 experts et partenaires pour échanger ;
- un hébergement en espaces de co-working à Lyon, Grenoble ou Saint-Etienne pour travailler dans une ambiance agréable ;
- un accès privilégié à l'écosystème local pour développer leur réseau.

Le projet de Ronalpia est d'accompagner les entreprises sociales à la création, à la croissance et à l'implantation sur le territoire de la ville de Lyon.

Ronalpia propose un accompagnement gratuit aux dirigeants d'entreprises sociales, pendant 9 mois. Plusieurs outils sont à la disposition des entrepreneurs sociaux pendant ce parcours :

- des formations collectives : des journées de formation en présentiel (mesure d'impact social, modélisation économique hybride, stratégie commerciale, gouvernance, etc.) ;
- un accompagnement individuel : pour structurer le projet et du coaching pour muscler la posture entrepreneuriale ;
- des sessions de co-développement : entre pairs pour partager des bonnes pratiques, des retours d'expérience et du réseau ;
- l'hébergement en espaces de co-working pour travailler dans une ambiance agréable ;
- l'ouverture de la communauté Ronalpia : 260 entreprises sociales, plus de 150 experts, coach et partenaires pour échanger et se former ;
- la mise en réseau : un accès privilégié à l'écosystème local.

Ronalpia souhaite accroître ses liens avec la Ville de Lyon, au service des entreprises sociales lyonnaises, à travers différents leviers :

- les achats publics ;
- l'accès au foncier ;
- les filières stratégiques du territoire ;
- la valorisation des entreprises de l'ESS comme alternative crédible et pérenne ;

- la détection d'entreprises sociales innovantes.

En 2020, l'objectif est de préfigurer et expérimenter un partenariat durable et stratégique avec la Ville de Lyon. Pour cela, Ronalpia sollicite une subvention de 7 000 € pour l'accompagnement d'entreprises sociales lyonnaises, que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt de cette action. Le budget prévisionnel de l'action est de 285 000 €.

En 2019, une subvention de 5 000 € a été accordée à l'association Ronalpia.

Cette année, Ronalpia sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 7000 € pour l'accompagnement d'entreprises sociales lyonnaises.

Je vous propose d'accorder à Ronalpia une subvention de 7000 € pour l'accompagnement d'entreprises sociales lyonnaises.

Soutien à l'incubateur Alter'Incub

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes est né de la volonté des réseaux régionaux de l'ESS et de l'entrepreneuriat de se doter d'un outil commun dédié aux projets socialement innovants. Alter'Incub est porté par l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives Auvergne-Rhône-Alpes.

Alter'Incub propose aux entrepreneurs incubés un accompagnement individuel, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec ses partenaires et une communauté d'entrepreneurs. Les structures sont dans un premier temps pré-incubées pendant 6 mois, puis, selon les besoins et l'avis d'un comité, elles entrent en phase d'incubation pendant 18 mois.

Depuis 2011, Alter'Incub a accompagné une centaine de projets. Après en moyenne 36 mois d'incubation, 75 % des projets lancent leurs activités et aboutissent à la création des premiers emplois.

Cette année, Alter'Incub souhaite organiser un événement mettant en lien les entrepreneurs et les organismes publics pour favoriser les échanges entre techniciens, élus et entrepreneurs rayonnant au-delà d'Alter'Incub et inscrit dans tous l'écosystème ESS de Lyon pour trouver des solutions aux problématiques sociales, sociétales et environnementales de notre ville.

Le budget prévisionnel de l'association est de 380 000 €.

En 2019, une subvention de 5 000 € a été accordée à Alter'Incub.

Cette année, Alter'Incub sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 7 000 € pour continuer à développer ses actions d'accompagnement autour de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat social à Lyon.

Je vous propose d'accorder à Alter'Incub une subvention de 7 000 € pour continuer à développer ses actions d'accompagnement autour de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat social à Lyon.

III- Promotion de l'économie sociale et solidaire :

Soutien à la Chaire de l'économie sociale et solidaire

L'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS. L'Université a également créé une Chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, espace d'interactions entre actrices et acteurs de l'ESS, chercheur-es et étudiant-es. Elle est au service de la recherche, la formation, la promotion et le développement des entreprises de l'ESS.

Elle entend particulièrement participer à la formulation, l'analyse critique et l'accompagnement des problématiques auxquelles les organisations de l'ESS sont confrontées.

Il s'agit, d'une part, de permettre la diffusion et la valorisation des travaux réalisés par les étudiants.e.s dans le cadre de leur formation et, d'autre part, de faciliter la diffusion des travaux réalisés par les chercheurs.e.s auprès des acteurs et actrices de l'ESS, et de les faire participer aux actions et aux travaux de réflexion de la Chaire.

En 2019, une subvention de 3 500 € a été accordée à l'Université Lumière Lyon 2, pour le soutien à la Chaire de l'économie sociale et solidaire.

Depuis la fin de l'année 2019, la Chaire s'est engagée dans une nouvelle dynamique mobilisant l'ensemble de ses membres dans la co-construction de ses axes stratégiques de recherche. 4 groupes thématiques ont ainsi été créés. Chaque groupe est composé de membres de l'équipe académique de Lyon 2 et d'actrices et acteurs de l'ESS. Les 4 thématiques choisies sont les suivantes :

- Mesure de l'impact social ;
- Organisation du travail, qualité de l'emploi et engagements ;
- Ressources – Territoires – ESS ;
- Marketing – Consommateurs – ESS.

Par ailleurs, le comité d'orientation a décidé pour cette année d'initier un nouveau programme stratégique centré sur :

- la structuration de groupes de travail thématiques
- Les travaux des étudiant-es réalisés dans le cadre de la mention ESS ;
- Les activités dans le cadre du projet ASIS (« stratégie d'innovation sociale alpine »). Le projet ASIS porte sur l'innovation sociale dans les régions partenaires de l'arc alpin. Il a pour objectifs de favoriser l'émergence d'une stratégie commune en faveur de l'innovation sociale sur les territoires de l'arc alpin. Au-delà des frontières de l'économie sociale et solidaire, l'objectif est de favoriser une meilleure articulation entre innovation sociale, innovation publique et innovation technologique. Piloté et coordonné par Oxalis et la chaire ESS, le projet regroupe 5 partenaires, français, italien, allemand, autrichien et slovène.

Cette année, l'Université Lumière Lyon 2 sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 000 € pour le soutien à la chaire de l'économie sociale et solidaire de l'Université Lumière Lyon 2, pour le projet ASIS et la mise en œuvre du partenariat autour de la sensibilisation des techniciens et/ou des élus de la collectivité. Le budget prévisionnel de cette action est de 15 000 €.

Je vous propose d'accorder à l'Université Lumière Lyon 2 une subvention de 5 000 € pour ces projets.

Soutien à la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS)

La Chambre régionale d'économie sociale et solidaire Auvergne Rhône-Alpes (association loi 1901) est l'organisation régionale représentative des mouvements et des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les premières années d'existence des CRESS Auvergne et Rhône-Alpes ont été consacrées principalement à la reconnaissance institutionnelle de l'ESS. Depuis leur fusion en 2017, l'enjeu consiste à renforcer la CRESS AURA en tant qu'organisation permettant le développement d'un modèle de développement économique et de modes d'entreprendre innovants, durables et inclusifs.

Depuis 2015, la CRESS structure, à l'échelon régional, une offre de services complète dédiée au développement des entreprises par l'innovation sociale et les coopérations économiques. Cette offre de services, qui cible les entreprises (ESS et hors ESS) et les collectivités territoriales, a pour finalité de contribuer au développement économique régional par la réponse aux besoins sociaux non couverts et par la mise en place de dynamiques collectives de coopération entre entreprises (et collectivités territoriales).

Cette stratégie est mise en œuvre par la cellule « développement économique » qui souhaite :

- donner des perspectives de développement aux entreprises en donnant accès aux opportunités d'affaires sur les filières à potentiel de croissance,
- appuyer l'émergence et la création de nouvelles activités économiques de proximité par des dynamiques collectives,
- consolider les démarches de coopération des entreprises de l'ESS avec les autres acteurs économiques de leur territoire.

La CRESS, en partenariat avec la Ville de Lyon souhaite développer une dynamique d'acteurs autour des coopérations économiques et du développement d'affaires.

Les objectifs sont de déployer sur le territoire lyonnais une offre de service visant à :

- améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire : acteurs, initiatives, secteurs d'activités, enjeux de développement, etc.
- donner des perspectives de développement aux entreprises en donnant accès aux opportunités d'affaires sur les filières à fort potentiel de croissance,
- accompagner et consolider les démarches de coopération des entreprises de l'ESS avec les autres acteurs économiques de leur territoire.

Un travail de structuration de la démarche a été fait en 2020 afin de proposer dès 2021 une série de rencontres type « ESSpresso » ou « club networking » sur le territoire de la ville de Lyon. Un lien avec le Club Lyon ville équitable et durable sera également établi, pour renforcer l'interconnaissance et les débouchés des labélisés. La poursuite des réflexions engagées au sein du collectif LyESS autour de la valorisation de lieu totem de l'ESS pourra également être travaillée.

En 2019, une subvention de 3 000 € a été accordée à l'association CRESS AURA.

Cette année, la CRESS sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de la structuration d'une dynamique d'acteurs autour des coopérations économiques et du développement d'affaires.

Je vous propose d'accorder à la CRESS une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de la structuration d'une dynamique d'acteurs autour des coopérations économiques et du développement d'affaires.

Soutien à l'association Locaux Motiv' pour l'animation hebdomadaire des « Jeudis WE » et les « Jeudis portes ouvertes »

L'association Locaux Motiv' gère un tiers-lieu emblématique réunissant une cinquantaine de structures ESS, et situé rue Jangot dans le 7^{ème} arrondissement.

Tous les jeudis midis, des structures qui travaillent dans ces locaux partagés animent un temps de sensibilisation et d'échanges autour de leurs activités orientées sur l'innovation sociale : les « Jeudis WE ». Ces temps conviviaux permettent de mieux faire connaître la réalité des acteurs locaux de l'ESS, leurs projets, leur fonctionnement, leurs spécificités, leur potentiel d'innovation. Ils participent au développement d'une culture de l'ESS sur tout le territoire lyonnais et créent des passerelles entre différentes activités.

Pour exemple, en 2019, les thématiques traitées ont été :

- coopérer au service des solidarités,
- les nouvelles façons d'agir pour une transition écologique,
- l'inclusion au cœur des projets,
- renforcer ses capacités de coopération.

L'association Locaux Motiv' organise également des « Jeudis portes ouvertes ».

En 2019, près de 60 personnes ont participé à ces accueils pour découvrir le projet Locaux Motiv', les services proposés aux membres, le fonctionnement du projet, son histoire, la place d'un tiers-lieu sur un territoire, ses modalités d'action, etc.

En 2019, une subvention de 5 000 € a été accordée à l'association Locaux Motiv'.

Cette année, l'association Locaux Motiv' sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 000 € pour la promotion des initiatives ESS liées aux nouvelles formes d'emploi, aux pratiques de mutualisation, collaborations et gouvernance partagée.

Je vous propose d'accorder à l'association Locaux Motiv' une subvention de 5 000 € pour la promotion des initiatives ESS liées aux nouvelles formes d'emploi, aux pratiques de mutualisation, collaborations et gouvernance partagée.

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 12 structures dans le cadre de cette délibération pour la promotion de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, le développement des activités économiques, et la sensibilisation à la consommation responsable à Lyon est de 67 500 €.

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission **Emploi - Economie durable - International - Tourisme** ;

DELIBERE

1- Une subvention de 5 000 euros est allouée à l’Université Lumière Lyon 2 (dont le siège social est situé 85 rue Pasteur à Lyon 7^{ème}) pour le soutien à la Chaire de l’économie sociale et solidaire.

2- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 62 500 €, sont allouées aux associations suivantes :

Nom de l’association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Fonctionnement de la coopérative d’activités et d’emploi Cap Services et accompagnement du projet Talent 9	15 000 €
Alter’Incub	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin	Incubateur Alter’Incub pour la continuité des projets définis ces dernières années	7 000 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	L’incubateur Ronalpia pour l’accompagnement d’entreprises sociales lyonnaises	7 000 €
SCIC GRAP	3 Grande Rue des Feuillants, 69001 Lyon	Coolivri	6 000 €
Association La Gonette	89 rue Paul Bert, 69 003 Lyon	Développement de la monnaie locale complémentaire « La Gonette »	7 000 €
ARDAB	234 avenue du Général de Gaulle 69 530 Brignais	Défi Familles à alimentation Positive	6 000 €
Chambre Régionale d’Economie Sociale et Solidaire	11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	La CRESS pour la structuration d’une dynamique d’acteurs autour des coopérations économiques et du développement d’affaires	3 000 €
Locaux Motiv’	10 bis Rue Jangot, 69007 Lyon	Locaux Motiv’ pour la promotion des initiatives ESS liées aux nouvelles formes d’emploi, aux pratiques de mutualisation, collaborations et gouvernance partagée	5 000 €

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
La Maison des Solidarités	215 rue Vendôme, 69003 Lyon	La Maison des solidarités pour la promotion du tourisme responsable et solidaire par le réseau "DéPart"	3 500 €
La Légumerie	10 rue de Vauzelles 69001 LYON	Les Tablées du potager	2 000 €
Bellebouffe	10 rue St Polycarpe 69001 LYON	Le banquet de Noël solidaire et antigaspi	1 000 €
Total			62 500€

3- La dépense de 5 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65738, fonction 90, chapitre 65.

4- La dépense de 62 500 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET